

Avis du conseil d'orientation stratégique sur la vaccination anti Covid concernant la vaccination des femmes enceintes au cours du 1^{er} trimestre

Le 21 Juillet 2021

Le Professeur Olivier Picone nous a saisi initialement de cette question. A ce jour la vaccination est recommandée au cours du 2^{ème} trimestre de la grossesse afin d'éviter les complications obstétricales et les conséquences pour le fœtus au cours du 3eme trimestre (cf. avis du COSV du 6 Avril).

Il n'y a aucun argument pour considérer qu'une vaccination plus précoce présenterait un danger pour l'embryon/fœtus. De fait, des femmes ont été vaccinées sans savoir qu'elles étaient enceintes et la recommandation dans ce cas est de poursuivre le schéma vaccinal.

Il est de ce fait proposé que la vaccination pour les femmes enceintes qui le souhaiteraient soit possible au cours du premier trimestre de la grossesse. Cependant, la vaccination ne peut être requise dans le cas de l'obligation faite aux professionnelles de santé avant le début du deuxième trimestre.